

- 2** **Politique visant à prévenir et combattre les VACS:**  
Nous sommes en retard!
- 3** **Comité école et société de la FNEEQ:** Réflexions sur les dossiers à caractère sexuel en enseignement supérieur
- 7** **Violences à caractère sexuel:**  
C'est l'affaire de tous!
- 9** **Quiz:** Les acronymes
- 10** **Assurance qualité:** Lettre des enseignant.e.s de la Commission des études à la CÉEC
- 12** **Au Collège:** La santé psychosociale de nos étudiant.e.s (deuxième partie)
- 15** **SPECA:** Nos petits nouveaux!

**DOSSIER**

# Violences à caractère sexuel

En vue de la consultation (relativement) prochaine sur la mouture Ahuntsic de la politique visant à prévenir et combattre les violences à caractère sexuel, le *SPECA-Hebdo* vous présente une série d'articles pour alimenter votre réflexion sur ce sujet douloureux et délicat.



## POLITIQUE VISANT À PRÉVENIR ET COMBATTRE LES VIOLENCES À CARACTÈRE SEXUEL

# Nous sommes en retard!

Par JOSÉE DÉZIEL

Enseignante en sciences sociales et présidente du SPECA

**L**a Loi visant à prévenir et à combattre les violences à caractère sexuel dans les établissements d'enseignement supérieur prévoit que chacun de ces établissements se dote, avant le mois de janvier 2019, d'une politique ayant pour objectif spécifique de prévenir et de combattre les violences à caractère sexuel. Cette politique doit notamment comporter des règles encadrant les activités sociales et d'accueil des étudiant.e.s, des mesures de sécurité, des formations obligatoires, un processus de plainte, ainsi que des services d'accueil, de référence, de soutien psychosocial et d'accompagnement des personnes.

### À RELIRE

À l'automne 2016, le *SPECA-Hebdo* a publié deux articles sur la question des relations sexuelles entre enseignant.e.s et étudiant.e.s:

*Consentement et pouvoir: Quel engagement envers nos étudiantes?*, par Geneviève Gagné (p. 9):

[http://speca.info/images/speca/Hebdo\\_AC/SPECA\\_HEBDO\\_16\\_17/SPECA-HEBDO\\_VOL-37-NO-1.pdf](http://speca.info/images/speca/Hebdo_AC/SPECA_HEBDO_16_17/SPECA-HEBDO_VOL-37-NO-1.pdf)

*Les balises juridiques du consentement:*

*L'encadrement des relations de nature sexuelle en contexte académique*, par Josée Déziel (p. 6):

[http://speca.info/images/speca/Hebdo\\_AC/SPECA\\_HEBDO\\_16\\_17/SPECA-HEBDO\\_VOL-37-NO-2.pdf](http://speca.info/images/speca/Hebdo_AC/SPECA_HEBDO_16_17/SPECA-HEBDO_VOL-37-NO-2.pdf)

Nous pouvons d'ores et déjà affirmer qu'au Collège Ahuntsic, nous serons en retard. Bien que le projet de loi ait été adopté par l'Assemblée nationale en décembre 2017, ce n'est qu'à la fin de l'été dernier que le ministère a acheminé aux établissements le guide d'accompagnement visant à préciser plusieurs aspects de la loi et à faciliter la rédaction de la politique. Les travaux du comité de rédaction du projet de politique au Collège devaient démarrer en trombe à l'automne, mais c'était sans compter la démission surprise, en août, de la secrétaire générale, Anne Milot, qui devait piloter le dossier et dont le poste n'a toujours pas été comblé.

La directrice générale du Collège (et secrétaire générale par intérim), Nathalie Vallée, vient de prendre le dossier en main, et les travaux ont enfin commencé. Si ces derniers avancent au rythme prévu, nous devrions être

en mesure de vous consulter sur un projet de politique visant à prévenir et à combattre les violences à caractère sexuel en janvier 2019. Nous en profiterons pour vous soumettre en même temps le projet de politique contre la discrimination, le harcèlement psychologique et la violence.

Un article publié par Radio-Canada le 13 novembre<sup>1</sup> affirme que la plupart des cégeps prévoient adopter leur politique en retard. Nous ne sommes donc pas les seuls cancre. Quand on se compare, on se console? ■

1. <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1132825/universite-cegep-harcelement-agression-plainte-loi-sexuel-retard>.

D'autres articles récents relatent les conflits vécus à l'Université de Montréal à propos du traitement des plaintes de violences sexuelles: <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1133595/udem-professeurs-etudiants-faecum-negociations-comite-discipline-diffamation> et <https://www.ledevoir.com/societe/541214/le-traitement-des-plaintes-de-violences-sexuelles-divisent-a-l-udem>.

## RÉFLEXIONS SUR LES DOSSIERS À CARACTÈRE SEXUEL EN ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

# Pour la suite d'un monde plus égalitaire

Une publication du Comité École et société de la FNEEQ, présentée au Bureau fédéral le 12 octobre 2018 (extraits des pages 8 à 14)

### Des dangers de détourner et de compromettre le désir de connaître

Le métier d'enseignant repose tant sur le partage de savoirs et d'expériences que sur l'éveil du désir de connaître, de découvrir et de se dépasser<sup>2</sup>. L'enseignante ou l'enseignant suscite, accompagne et encadre le développement intellectuel, professionnel et humain d'individus souvent dans la fleur de l'âge. De plus, jouer ce rôle d'éveilleur et de transmetteur implique une relation d'autorité qui s'établit notamment par le biais de la prescription de contenus à maîtriser, de la supervision de méthodes et de savoirs à acquérir et, évidemment, de l'évaluation des apprentissages, donc de la réussite ou de l'échec d'un cours. Toutefois, ce rapport d'autorité ne s'arrête pas là : il implique aussi la sélection de projets de recherche ou de prix à décerner, la recommandation à un grade ou à un poste et l'exercice de la discipline académique (notamment en matière de plagiat, de fraude ou d'absentéisme).

Cette relation d'autorité ne saurait être constructive sans un minimum de confiance, confiance qui doit se développer par la suite dans la relation pédagogique. Au-delà des diplômes et des attaches institutionnelles, on retrouve à la base de ce lien l'idée que non seulement l'enseignant-e agira avec professionnalisme (notamment en faisant preuve de probité intellectuelle et en transmettant des savoirs et des pratiques actuelles et éprouvées), mais aussi avec la même impartialité envers tous ses étudiant-es (notamment en matière d'évaluation).

Or une relation intime entre une ou un enseignant et un ou une étudiante compromet le lien de confiance et y induit une situation de conflit d'intérêts en mettant en cause l'impartialité et l'équité attendues de la relation pédagogique. Le devoir de transmettre et d'éveiller s'en trouve dévoyé puisqu'il ne vise plus seulement le développement de l'étudiant ou de l'étudiante, mais que s'y ajoute un intérêt individuel qui rend ambiguë la relation en débordant du cadre pédagogique. Ce faisant, l'étudiant-e risque d'être exposé à de graves préjudices qui affecteront son rapport à ses études et à sa propre personne, tout en risquant de perturber le climat dans le groupe et l'environnement d'étude.

**NDLR:** Le comité école et société de la FNEEQ a produit un document de réflexions destiné à soutenir les assemblées générales locales – comme celle du SPECA – qui auront bientôt à se prononcer sur un projet de politique institutionnelle, tel que le prescrit la *Loi visant à prévenir et à combattre les violences à caractère sexuel dans les établissements d'enseignement supérieur*. Voici des extraits choisis de cette réflexion. Nous vous incitons fortement à prendre connaissance de l'entièreté du document qui aborde, notamment, les aspects juridiques nécessairement impliqués et quelques exemples d'encadrement institutionnel.

[http://speca.info/images/speca/Dossiers\\_synd/VACS/FNEEQ\\_Ecole\\_et\\_societe\\_VACS\\_Octobre2018.pdf](http://speca.info/images/speca/Dossiers_synd/VACS/FNEEQ_Ecole_et_societe_VACS_Octobre2018.pdf)

2. Sur l'enseignement et l'éveil du désir, voir Yvon Rivard, *Aimer, enseigner*, Boréal, Montréal, 2012, 208 p.

### Des dangers d'abuser de la relation d'autorité

Une autre objection à une relation intime dans une relation pédagogique tient au fait qu'elle comporte une relation d'autorité et un rapport de pouvoir. Même si l'acte d'enseigner implique un partage et que la transmission des savoirs est loin d'être à sens unique, cela se situe habituellement dans une relation non égalitaire. La personne qui enseigne doit avoir des connaissances et des compétences supérieures à celle qui reçoit l'enseignement. Cela confère ainsi à l'enseignant-e une position d'autorité sur l'étudiant-e qui, pour être pleinement efficace, doit être fondée sur la confiance, le respect et la reconnaissance du plaisir trouvé dans une relation humaine qui permet d'apprendre et de s'émanciper. Dans le cadre institutionnel qui est le nôtre, la position d'autorité est de surcroît objectivée par le rôle d'évaluation et de sanction dont dépend largement l'avenir professionnel des étudiant-es. L'inégalité inhérente à la relation pédagogique génère une vulnérabilité chez l'étudiant ou l'étudiante et, de ce fait, questionne la validité d'un consentement volontaire de la part d'un ou une étudiante majeure à établir une relation intime, en marge de la relation pédagogique. Par ailleurs, cette vulnérabilité augmente le potentiel de coercition et d'abus de pouvoir. Si on ajoute la question des rapports sociaux de classe à l'université (plus qu'au cégep, nous semble-t-il) dans le désir d'être accepté dans l'élite intellectuelle, dont on doit maîtriser les codes et le langage, voire renoncer à ceux de sa classe sociale pour pouvoir y parvenir, la relation d'autorité est encore plus imposante.

Dans le contexte pédagogique, deux principales dynamiques de pouvoir sont susceptibles de conduire à des dérives, voire à un abus de pouvoir : la première reposant sur une autorité exagérée ; la seconde, sur une autorité niée. Profitant d'une autorité inhérente à la profession ou de l'admiration qu'ils inspirent, certains individus peuvent se sentir au-dessus des règles et se penser tout permis, qu'ils s'activent à

séduire ou se montrent ouverts aux avances de certains ou de certaines étudiantes. Inversement, une ou un enseignant qui se voit comme un égal pourrait développer l'impression qu'il peut entretenir une relation intime, amoureuse ou sexuelle avec tous les égaux et les égales qu'il désire puisqu'il ne reconnaît pas, dans les faits, le devoir de conserver une certaine distance interpersonnelle qui s'impose tant que dure la relation pédagogique. Cette réduction *a minima* de sa position d'autorité n'en demeure pas moins problématique parce qu'elle n'existe que dans la tête de l'enseignant-e : les étudiant-es sont bien conscients de qui les note à la fin et ils se parlent entre eux. D'une façon ou d'une autre, ces deux dynamiques de pouvoir détournent le rapport d'autorité d'une fin collective (l'éducation et l'avancement de la connaissance) vers une fin individuelle (la satisfaction amoureuse ou sexuelle).

C'est aussi en ce sens que la FNEEQ « affirme, pour des raisons éthiques, qu'il est inapproprié d'entretenir un rapport intime (amoureux ou sexuel) avec une étudiante ou un étudiant dans une relation pédagogique ou d'autorité [et] appelle les syndicats affiliés à proscrire tout rapport intime (amoureux ou sexuel) avec une étudiante ou un étudiant dans une relation pédagogique ou d'autorité » (proposition adoptée au Conseil fédéral de décembre 2016).

### Relations genrées et culture du viol

Bien que l'on retrouve tous les cas de figure possibles, les relations intimes entre une ou un enseignant et un ou une étudiante sont surtout le fait d'un homme enseignant auprès d'une femme étudiante<sup>3</sup>. En ce qui a trait à la problématique plus globale des violences à caractère sexuel (harcèlement sexuel, comportement sexuel non désiré, coercition sexuelle<sup>4</sup>), il ressort de l'enquête ESSIMU que ces gestes sont commis principalement par les hommes<sup>5</sup>. Difficile, ici, de ne pas aborder les stéréotypes de genre et leur impact dans ce type de situation.

3. Voir, notamment, l'article de Anne-Martine Parent, « Filles d'Ève. Pouvoir et genre dans la relation pédagogique », dans *Sexe, amour et pouvoir : Il était une fois... à l'université*, sous la direction de Martine Delvaux, Valérie Lebrun et Laurence Pelletier, Éditions du remue-ménage, Montréal, 2015.

4. Définis ainsi dans l'enquête ESSIMU (p. 20) : 1) le harcèlement sexuel (comportements verbaux et non verbaux, qui ne visent pas la coopération sexuelle, mais qui se traduisent par des attitudes insultantes, hostiles et dégradantes) ; 2) les comportements sexuels non désirés (comportements verbaux et non verbaux offensants, non désirés et non réciproques qui incluent la tentative de viol et l'agression sexuelle) ; 3) la coercition sexuelle (chantage en retour de considérations futures reliées à l'emploi ou en milieu scolaire).

5. Selon l'enquête ESSIMU (p. 33), les répondant-es ayant vécu des violences sexuelles en milieu universitaire rapportent à hauteur de 89,3% qu'elles ont au moins une fois été le fait d'un homme.



Les stéréotypes de genre confèrent, d'emblée, du pouvoir au genre masculin. Les cas les plus médiatisés d'accusations d'agressions sexuelles concernent d'ailleurs des hommes de pouvoir (pensons aux récents cas dans les domaines de la politique, du cinéma ou du spectacle). Le documentaire *La domination masculine*<sup>6</sup> expose très bien cette dynamique sur les rapports hommes/femmes. Ces stéréotypes sont tellement ancrés dans la société, et depuis si longtemps, qu'il est difficile de briser ces rôles, voire même d'en être conscients. La double domination enseignant/étudiante + homme/femme<sup>7</sup> doit donc être aussi considérée globalement, pour mieux permettre d'en saisir le fonctionnement et l'impact. Ainsi, en vertu de l'inégalité des genres dans le cadre de l'enseignement supérieur et de la société en général, les hommes plus que les femmes seront en situation de profiter de leur statut pour séduire.

Plus que la société patriarcale qui perpétue ces stéréotypes de genre, c'est l'ensemble du phénomène qu'on appelle « culture du viol » qui doit être mis en cause. L'expression « culture du viol » suscite parfois

de vives réactions, d'où l'importance de bien la définir. Tel que rappelé dans l'enquête ESSIMU, à la suite d'agressions à caractère sexuel commises dans les milieux universitaire et sportif, des féministes américaines ont mis de l'avant la notion de culture du viol dans les années 1970. Celle-ci caractérise « [...] un environnement social, médiatique, juridique et politique qui banalise, normalise, voire érotise et dès lors perpétue les violences sexuelles, en véhiculant des discours et des comportements sexistes, misogynes ou associés à certains types de masculinités<sup>8</sup> ». Judith Lussier, dans son article « Les grands malentendus », donne plusieurs exemples typiques de la culture du viol :

C'est notre propension à présumer que les victimes mentent, exagèrent, ou qu'elles ont couru après. C'est le réflexe qu'on a de défendre les agresseurs, d'excuser leurs gestes ou de croire en leur parole plutôt qu'en celle de leurs victimes. C'est l'énergie qu'on dépense à enseigner aux filles à ne pas se faire violer en évitant de se promener seules le soir ou en leur enjoignant de soigner leur habillement, sans consacrer autant d'énergie à faire comprendre ce qu'est le consentement aux garçons. C'est cette idée selon laquelle les pulsions sexuelles de l'homme sont incontrôlables et que les agressions sont en quelques sortes soumises à la fatalité. C'est notre réticence à accepter que des personnes qu'on aime, qu'on admire ou qui nous font rire puissent avoir commis des gestes monstrueux. Mis ensemble, ces phénomènes quasi subliminaux n'incitent pas au viol, mais contribuent à créer un climat dans lequel les victimes de harcèlement sexuel et les personnes ayant survécu à un viol peuvent difficilement se sentir à l'aise de dénoncer leur agresseur et de chercher à obtenir réparation.<sup>9</sup>

6. Patric Jean (réalisateur). *La domination masculine*, France, Elzévir Films, Black Moon, en coproduction avec l'Union Générale Cinématographique, la Radio Télévision Belge Francophone et Wallonie Image Production, 2009, 103 min., coul., 35 mm et DVD.

7. Tel que développé par Isabelle Boisclair dans « Narcisse, Écho, toi et moi "Miroir/Miroir" » dans *Sexe, amour et pouvoir. Il était une fois... à l'université*. Éd. du remue-ménage, Montréal, 2015, p. 28, on peut même parler de triple domination si on ajoute celle reliée à l'âge (l'enseignant-e étant très généralement plus âgé que l'étudiant-e).

8. M. Bergeron et autres, *op. cit.*, p. 3 et 12.

9. Judith Lussier. « Les grands malentendus » dans *Sous la ceinture – Unis pour vaincre la culture du viol*, Québec Amérique, Montréal, 2016, p. 27-28.

Tel que Judith Lussier le précise également, cette culture perpétue l'idée que les femmes doivent se soumettre au regard des hommes et que l'espace public appartient d'abord à ces derniers. Afin de déconstruire cette dynamique et de permettre des rapports hommes/femmes plus égalitaires, il importe donc de sensibiliser l'ensemble de la communauté collégiale et universitaire à ces attitudes et jeux de rôles souvent non conscients qui non seulement freinent l'émancipation des femmes, mais contribuent à la fois au sexisme ordinaire<sup>10</sup> (de la publicité sexiste à la blague misogyne en passant par la *mecspliation*) et aux diverses formes de violences à caractère sexuel.

Ces observations devraient pouvoir se transposer dans toutes les relations de pouvoir entre les genres. Les mécanismes de séduction/domination/abus sont les mêmes; les souffrances des personnes LGBT+ aussi. Sans compter que leur impact est souvent multiplié selon la place associée, dans les rapports sociaux, à leur identité sexuelle. [...]

### Des relations qui font mal

Si nous avons préalablement insisté sur l'effet de court-circuitage de la relation pédagogique dans les cas d'une relation intime entre une ou un enseignant et un ou une étudiante, on ne peut cependant passer sous silence tous les autres effets préjudiciables de l'abus de pouvoir à caractère sexuel ressentis par les victimes dans les milieux d'enseignement supérieur, comme ailleurs.

Bien que nous puissions reconnaître que certaines relations intimes entre une ou un enseignant et un ou une étudiante puissent constituer un « amour véritable » ou être préexistantes à la relation pédagogique<sup>11</sup>, nous considérons néanmoins que ces situations induisent un conflit d'intérêts et qu'il ne devrait donc pas y avoir coexistence des deux types de relations.

Du reste, les quelques histoires d'amour heureuses entre une ou un enseignant et un ou une étudiante occultent trop souvent une autre réalité: celle d'un *boys' club* institutionnel qui a réussi à banaliser jusqu'à tout récemment une culture du silence. [...]

Comment se fait-il que les victimes soient si peu enclines à signaler un événement de violence sexuelle? Dans le rapport ESSIMU, plus du tiers des personnes répondantes victimes (35,9%) n'ont jamais dévoilé la situation à quiconque, une réalité encore plus présente chez les hommes<sup>12</sup>. [...] Pourquoi taisent-elles les événements qu'elles ont vécus?

[...] On le sait, les victimes subissent toute la force de préjugés bien ancrés qui peuvent les amener à douter d'elles-mêmes. Le rapport ESSIMU énumère d'ailleurs quelques-uns de ces préjugés tels: « une femme soûle est un peu responsable de ce qui lui arrive; si une personne ne se défend pas physiquement ou ne dit pas "non", on ne peut pas parler d'"agression sexuelle"; les femmes qui s'habillent de manière sexy envoient des messages contradictoires aux hommes ». <sup>13</sup> Pourtant, les participantes et les participants à l'enquête ont réfuté très majoritairement ces préjugés. Ce paradoxe, chez les victimes, entre la lecture sociale des préjugés associés aux violences sexuelles et la minimisation des événements qu'elles ont vécus montre bien les messages contradictoires véhiculés dans la société tout comme dans les établissements d'enseignement supérieur. D'ailleurs, nous croyons que les établissements se sont montrés peu capables de faire changer le climat ambiant. ■

10. À ce sujet, voir notamment le dossier « Ça mange quoi en hiver le sexisme ordinaire? » de la *Gazette des femmes*, 22 juin 2017, <https://www.gazettedesfemmes.ca/dossiers/ca-mange-quoi-en-hiver-le-sexisme-ordinaire/>.

11. Voir, à ce sujet, le document FNEEQ *Politique contre les violences à caractère sexuel – Lignes directrices*, automne 2018.

12. M. Bergeron et autres, *op.cit.*, p. 40.

13. *Ibid.*, p. 51.

## VIOLENCES À CARACTÈRE SEXUEL

# C'est l'affaire de tous!

Par CAROLINE SAVIGNAC  
Enseignante en techniques auxiliaires de la justice

**L**es enseignants du programme de Techniques d'intervention en délinquance (TID) ont toujours été sensibles à divers dossiers touchant des problématiques sociales. C'est ainsi qu'en 2016, dans le contexte des événements universitaires touchant la question des violences à caractère sexuel, les étudiants de plusieurs groupes de TID ont été consultés afin d'orienter les réflexions de la ministre David dans l'élaboration de sa politique. En concomitance, un groupe d'employés a aussi été rencontré pour émettre ses commentaires.

Trois grands axes ont été identifiés par le ministère : la prévention et la sensibilisation, la sécurité des personnes et la gestion des plaintes. Les étudiants ont dû, dans le cadre de leur cours de prévention, réfléchir à la mise en place d'actions qui seraient porteuses de sens pour eux, de même qu'à la définition de conditions de succès et de moyens à utiliser pour y arriver.

Dès la fin de ces consultations, un bilan a été acheminé à la ministre concernant les recommandations des étudiants et celles des membres du personnel. Dès la session d'hiver 2017, un projet, intitulé *Collège sécuritaire en matière de harcèlement et de violences à caractère sexuel*, a été déposé à la direction du Collège dans le cadre des appels de projets pour le fonds de développement. L'objectif étant de mettre en place un projet structurant pour la communauté collégiale, ce projet me permettait d'obtenir un dégrèvement pour travailler de concert avec la Direction des affaires étudiantes et le Service de santé, d'aide psychosociale et financière.



### La prévention et la sensibilisation

En 2017-2018, des actions concrètes ont été mises en place afin de répondre aux besoins de prévention et de sensibilisation du milieu. C'est ainsi que nous avons fait appel à des organismes spécialisés pour nous guider dans nos actions de prévention auprès des employés et des étudiants. Enfin, une activité de théâtre d'impact a eu lieu et des kiosques de prévention ont été tenus au Collège en partenariat avec des étudiants, des employés du Collège, le Service de police de la Ville de Montréal (SPVM), les Centres d'aide et de lutte contre les agressions à caractère sexuel (CALACS), le YMCA (projet *Connais-tu ta limite?*) et les responsables de la campagne *Sans oui, c'est non!*. La grande participation du personnel et des étudiants du Collège à ces activités d'information, de conscientisation et de sensibilisation nous démontre clairement leur intérêt pour ce sujet délicat, mais combien important dans un établissement d'enseignement et dans un milieu de travail!

Deux des 30 kiosques du Salon de la prévention 2017, réalisés par les étudiant.e.s en 3<sup>e</sup> année de TID.

### La sécurité des personnes

Afin de travailler à mettre en place des pratiques exemplaires, nous avons porté une attention à assurer la diffusion de la liste des personnes-ressources et plus particulièrement à faire connaître la présence de l'infirmière et de certains services tout en travaillant de concert avec le Service de la prévention et de la sécurité.

### La gestion des plaintes

Un comité pour la révision de la politique visant à prévenir et contrer le harcèlement psychologique a mené des travaux au cours des dernières années. Ce comité, piloté par le directeur des Ressources humaines et par la secrétaire générale, et formé de représentants provenant des différentes catégories de personnel, a eu pour mandat d'inclure un mode de fonctionnement pour le dépôt et la gestion des plaintes à l'intérieur de la nouvelle politique. Une autre politique, celle visant à prévenir et faire cesser les violences à caractère sexuel, devrait être élaborée dans le courant de l'automne. Les deux politiques, bien qu'elles visent des objets différents, seront similaires dans le traitement des plaintes. En effet, la mise en place d'un Bureau d'intervention et de prévention en matière de harcèlement (BIP) est suggérée pour assurer la prise en charge des responsabilités liées à ces enjeux. Ce bureau, dont le mandat sera défini dans les politiques à venir, devrait permettre la sensibilisation du milieu, la mise en place d'activités de prévention ainsi que le dépôt et le traitement de plaintes de harcèlement psychologique ou de violence à caractère sexuel afin

**La Semaine de prévention aura lieu du 20 au 22 novembre à l'Agora du Collège, de 9 h 30 à 14 h 30.**

Dans le cadre de leur projet de fin de session du cours de prévention, les étudiants de Techniques d'intervention en délinquance (TID) présenteront des kiosques de prévention en collaboration avec les différents services du Collège et des partenaires externes.

d'offrir un milieu de vie et d'études exempt de harcèlement aux étudiants et au personnel. J'ai également entendu qu'un code sur la civilité sera éventuellement élaboré. Les deux politiques et le code sur la civilité devraient faire l'objet, comme c'est toujours le cas au Collège, de consultations avant leur dépôt auprès des instances. Enfin, pour mobiliser, responsabiliser et impliquer la communauté du Collège sur le sujet, des formations seront mises en place en 2019-2020 et plusieurs autres activités de prévention seront proposées.

En conclusion, comme les étudiants l'avaient déclaré lors des consultations: «Les violences à caractère sexuel, c'est l'affaire de tous!». Soyons donc actifs dans les diverses sphères qui nous sont disponibles pour œuvrer à mettre en place un milieu exempt de toute forme de harcèlement. ■





## QUIZ

# Les acronymes

Par CHRISTIAN GOYETTE et ELSA MYOTTE

Enseignant en sciences sociales, secrétaire au SPECA et responsable des communications

Enseignante en graphisme et conseillère au SPECA

- 1 **Si vous devez consulter la PPCD, c'est que:**
  - a) vous planifiez la coordination de votre département.
  - b) vous préparez un plan de cours.
  - c) vous vous perfectionnez comme conseiller disciplinaire.
  - d) vous devez travailler avec du personnel cadre de direction.
- 2 **Que désigne l'acronyme CÉEC?**
  - a) Commission d'évaluation de l'enseignement collégial.
  - b) Centre d'études de l'excellence dans les cégeps.
  - c) Collectif pour une éducation engagée et citoyenne.
- 3 **Si vous avez reçu du courrier de la part du RREGOP, il y sera question:**
  - a) d'assurances.
  - b) de congé parental.
  - c) de retraite.
- 4 **Une collègue vous dit: «J'ai plein de *iches* dans mes cours.» De quoi peut-elle bien parler?**
  - a) De ses étudiant.e.s en situation de handicap.
  - b) Des innombrables sons de notifications qui émanent des cellulaires de ses étudiant.e.s.
  - c) Des crissemments effroyables de sa craie sur le tableau.
- 5 **Quelle instance est chargée de coordonner les négociations des secteurs public et parapublic à la CSN?**
  - a) C3P0.
  - b) R2D2.
  - c) C2SP2.
  - d) BB8.
- 6 **Vous utilisez peut-être l'application web GOPE... Que signifie son acronyme?**
  - a) Guide d'orientation professionnelle en enseignement.
  - b) Gestion des ordres de priorités d'engagement.
  - c) Grille opérationnelle des programmes d'études.
- 7 **Vous souhaitez organiser un perfectionnement collectif dans votre département. À quelle branche de la Direction des études devez-vous vous adresser?**
  - a) À la DAÉPE.
  - b) Au SOEFC.
  - c) Au SSADPAI.
- 8 **Qu'est-ce que le CACE ?**
  - a) Le Comité d'action et de concertation en environnement.
  - b) Le Congrès annuel des campus écologiques.
  - c) Le Colloque des adhérents à la Confédération des enseignants.
- 9 **À quelle instance syndicale dont Michel Chartrand fut président le SPECA est-il représenté ?**
  - a) À la FNEEQ.
  - b) Au CCMM.
  - c) À la FEESP.
- 10 **Autour de la machine à café du SPECA, vous croisez un collègue qui vous confie: «Je suis vraiment débordé, c'est à cause de la simulation de l'œuf!». De quoi parle-t-il?**
  - a) D'une évaluation préparatoire à l'épreuve uniforme de français.
  - b) D'un travail pratique en informatique (*Optimized and Enhanced User Flow*).
  - c) D'une expérience de laboratoire en biologie de la reproduction.

RÉPONSES EN PAGE 11

## ASSURANCE QUALITÉ

# Lettre des enseignant.e.s de la Commission des études à la CÉEC

Par THOMAS DUSSERT (en collaboration avec les enseignant.e.s de la Commission des études)  
Enseignant en philosophie et vice-président aux affaires pédagogiques au SPECA

**V**ous ne serez pas surpris d'apprendre que les enseignantes et enseignants de la Commission des études ne souhaitent pas participer aux travaux d'évaluation de l'assurance qualité que vous menez aujourd'hui. Nous croyons néanmoins que vous êtes en droit d'en connaître les raisons. Tout d'abord, sachez que notre assemblée syndicale a adopté en mars 2014 une résolution visant à se dissocier formellement du processus d'audit d'assurance qualité et à s'abstenir d'y participer, résolution qui fut réitérée en octobre 2016 alors que la Commission préparait sa visite dans nos murs. Cette résolution répond à l'appel de notre Fédération syndicale et repose sur un rejet catégorique des orientations de la CÉEC ainsi que sur les visions irréconciliables de la qualité de l'enseignement supérieur défendues de part et d'autre.

Les 6, 7 et 8 novembre dernier, la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial (CÉEC) est venue visiter le Collège pour conclure son processus d'audit d'assurance qualité. Cette visite faisait suite au dépôt du rapport d'autoévaluation en juin dernier par le comité du Collège chargé de réaliser le mandat exigé par la CÉEC – mandat qui consiste, dans leurs propres mots, à «évaluer l'efficacité du système qualité» du Collège. Plus concrètement, il s'agit d'une vaste opération administrative d'évaluation des mécanismes de vérification et de contrôle administratifs. Comme nous n'aimons qu'avec modération les mécanismes de vérification et de contrôle administratifs, auxquels nous préférons la concertation entre pairs et l'autonomie professionnelle, nous avons adopté en assemblée générale à l'hiver 2014 un mandat de boycott de l'assurance qualité. Pour vous replonger dans cette réflexion et revoir l'argumentaire à l'appui de notre position d'assemblée, allez consulter le dossier *Assurance qualité* sous l'onglet *Dossiers syndicaux* sur le site du SPECA: <http://speca.info/index.php/dossierssynd/assurance-qualite>

Conformément à notre position de boycott, les profs n'ont pas contribué un seul mot aux quelques 66 pages du rapport d'autoévaluation. Pour la même raison, les enseignant.e.s de la Commission des études se sont abstenus de participer à la rencontre que la CÉEC exigeait avec la CÉ le 6 novembre dernier. Nous tenions néanmoins à livrer à la commissaire une lettre expliquant les raisons de notre boycott. C'est le texte que vous pouvez lire ci-contre.

En effet, nous défendons une vision humaniste et universaliste de l'enseignement: nous nous battons contre la marchandisation de l'éducation et la mise en compétition des cégeps entre eux, pour l'accessibilité aux études supérieures et pour que les collèges continuent à être des lieux de formation citoyenne et d'épanouissement personnel de ses étudiant.e.s. Or, nous avons des raisons de penser que la vision qui se dégage des processus d'assurance qualité, comme en témoigne l'expérience en Europe, aux États-Unis et dans le reste du Canada, est en contradiction avec la nôtre. En effet, la volonté d'intégrer dans les organisations publiques des processus de standardisation et d'uniformisation issus du secteur privé contribue au phénomène de marchandisation de l'éducation: les étudiant.e.s sont considérés tantôt comme des client.e.s, tantôt comme du capital humain; les établissements d'enseignement sont transformés en entreprises au seul service du marché de l'emploi; les enseignant.e.s sont réduits à un rôle de technicien.ne.s de la transmission d'un savoir utile à la croissance économique. Il est vrai que la CÉEC ne joue qu'un rôle secondaire dans cette transformation de l'éducation, mais elle y contribue bel et bien et c'est pourquoi nous nous dissociions de ses travaux.

Ensuite, nous déplorons que l'assurance qualité soit essentiellement un processus de méta-évaluation des mécanismes de gestion. Son approche semble laisser

au second plan la question de la qualité de l'enseignement, qui est pourtant au cœur des préoccupations de tous les enseignant.e.s, tout particulièrement des membres de la Commission des études. Les mécanismes de reddition de comptes que votre Commission demande aux cadres et aux professionnel.le.s de notre établissement sont lourds, chronophages et très éloignés de nos préoccupations pédagogiques. Tout ce temps et cette énergie consacrés à répondre à vos exigences bureaucratiques sont autant de temps et d'énergie que nos directions adjointes aux études et nos conseillères pédagogiques ne peuvent pas déployer en soutien aux comités de programmes, aux comités de la Commission des études et aux besoins des étudiant.e.s et des enseignant.e.s.

Enfin, nous considérons que les enseignant.e.s et les départements sont les mieux habilités à assurer la qualité des programmes d'études, de l'enseignement et de l'évaluation des apprentissages. Les enseignant.e.s disposent de la double expertise, à la fois disciplinaire et pédagogique, nécessaire à cette réflexion, et les départements travaillent en collégialité à l'amélioration de l'enseignement, des évaluations et des programmes auxquels ils contribuent. L'autonomie des départements et la collégialité sont des piliers de l'enseignement

supérieur que nous devons défendre à chaque négociation de convention collective. Les travaux de la CÉEC constituent à nos yeux une attaque frontale envers ces principes.

Sachez que le syndicat des enseignant.e.s et la direction de notre Collège ont signé une lettre d'entente sur l'autonomie professionnelle qui reconnaît clairement notre professionnalisme ainsi que la compétence des départements en ce qui a trait à la qualité de l'enseignement, à la gestion pédagogique et aux programmes d'études. De plus, les enseignant.e.s de la Commission des études disposent ici de libérations afin de pouvoir mener avec sérieux les travaux requis par son mandat. Nous tenons d'ailleurs à saluer la reconnaissance de la direction du Collège de notre expertise et de notre autonomie, reconnaissance qui s'inscrit dans une tradition institutionnelle de concertation entre la direction et les représentants des enseignant.e.s.

Voilà donc les raisons de l'absence des enseignant.e.s de la Commission des études à la rencontre d'aujourd'hui. Sachez que nous continuerons à défendre notre vision de l'enseignement supérieur de même que notre autonomie professionnelle. ■

## RÉPONSES AU QUIZ SUR LES ACRONYMES

**1. b** La PPCD est la *Politique du plan de cours détaillé* (PO-16), qui vise à préciser les règles de préparation, d'approbation et de diffusion des plans de cours. Rappelons que ce sont les départements (et non la Direction) qui ont la responsabilité de s'assurer de la conformité des plans de cours au regard des compétences visées, du descriptif de cours, des politiques en vigueur et des outils de référence départementaux (art. 6.03.1).

**2. a** La Commission d'évaluation de l'enseignement collégial est l'organisme qui réalise, depuis 2013, un audit sur l'efficacité du système d'assurance qualité de chaque cégep du Québec. L'assemblée générale du SPECA du 13 mars 2014 a adopté une position de boycott de ses travaux.

**3. c** Le RREGOP est le Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics, incluant le réseau de la santé et des services sociaux, le réseau de l'éducation et la fonction publique du Québec.

**4. a** Les étudiant.e.s en situation de handicap ou EESH (que certains prononcent *iches*, à l'anglaise) sont porteurs d'un diagnostic et ont reçu un plan d'intervention

du SAIDE (Service d'aide à l'intégration des étudiants en situation de handicap).

**5. c** Le CCSPP, ou C2SP2 pour les intimes, n'est pas un droïde de *Star Wars*, mais bien le Comité de coordination des secteurs public et parapublic de la CSN.

**6. b** L'application web GOPE permet notamment aux enseignants non permanents de signifier au Collège leur intention d'exercer leur priorité d'engagement sur les charges et les postes offerts dans leur discipline.

**7. c** Les activités de perfectionnement relèvent du Service de soutien à l'apprentissage, du développement pédagogique et des activités internationales (SSADPAI). Les deux autres branches de la Direction des études sont la Direction adjointe des études aux programmes et à l'enseignement (DAÉPE) et le Service de l'organisation de l'enseignement, de la formation continue et du service aux entreprises (SOEFC).

**8. a** Le Comité d'action et de concertation en environnement (CACE) regroupe onze personnes représentant toutes les sphères d'activités du Collège, dont quatre enseignants. Il est responsable de

l'application et de la diffusion de la politique relative à la protection de l'environnement.

**9. b** Le Conseil central du Montréal métropolitain (CCMM) était auparavant appelé le Conseil central des syndicats nationaux de Montréal. Michel Chartrand en a été le président de 1968 à 1978. Le mandat de cette structure, qui réunit sur une base régionale les syndicats affiliés à la CSN de tous les secteurs d'emploi, en est surtout un de «deuxième front» – une notion propre au langage de la CSN (relisez à ce sujet l'article de notre collègue Philippe Boudreau dans ce précédent numéro du *SPECA-Hebdo*: [http://www.speca.info/images/speca/Hebdo\\_AC/SPECA\\_HEBDO\\_17\\_18/SPECA-HEBDO\\_VOL-38-NO-4.pdf](http://www.speca.info/images/speca/Hebdo_AC/SPECA_HEBDO_17_18/SPECA-HEBDO_VOL-38-NO-4.pdf)). Un comité spécifique est formé pour chacun des 10 fronts de lutte, dont l'éducation, la condition féminine, la solidarité internationale, etc. Notre syndicat est par ailleurs affilié à la Fédération nationale des enseignantes et enseignants du Québec (FNEEQ), mais pas à la Fédération des employés et employés des services publics (FEESP).

**10. a** Il s'agit de l'ÉUF (épreuve uniforme de français), et non de l'*œuf*, bien que certains prononcent cet acronyme ainsi. Devinez de quel département votre collège fait partie!

## AU COLLÈGE

# La face cachée de la Lune

## LA SANTÉ PSYCHOSOCIALE DE NOS ÉTUDIANT.E.S – DEUXIÈME PARTIE

### Entrevue avec Elizabeth Doiron-Gascon

Propos recueillis par CHRISTIAN GOYETTE

Enseignant en sciences sociales, secrétaire et responsable des communications au SPECA



**Christian Goyette:** Tu accueilles les étudiants qui arrivent au Service de santé et d'aide psychosociale. Avec quelles problématiques arrivent-ils?

**Elizabeth Doiron-Gascon:** Les étudiants au Collège sont vraiment de profils très diversifiés, et ce, sur tous les plans : socioéconomique, culturel, géographique, en termes d'âge, etc. Ces profils hétérogènes amènent toutes sortes de réalités. Il y a des étudiants qui vivent avec des paramètres qui facilitent leurs études, et il y a surtout beaucoup d'étudiants qui ont des réalités complexes qui font en sorte que ce n'est pas facile d'étudier. On reçoit environ 70% de filles et 30% de gars, et à peu près 60% d'étudiants d'origine franco-québécoise pour 40% de la diversité culturelle. L'âge moyen est de 22 ans. Ils sont nombreux à avoir 17-18 ans, et aussi nombreux à être plus vieux, par exemple ceux qui composent avec des responsabilités familiales, un retour aux études et parfois des difficultés financières.

**Nous reprenons ici notre série d'entrevues avec des acteurs du Collège visant à mieux comprendre la réalité et le vécu de nos étudiant.e.s – série que nous avons entamée l'année dernière avec la publication d'entrevues avec Jean-Yves Sylvestre (travailleur social), Isabelle Queval (psychologue au Service de santé et d'aide psychosociale) et Gabriel (un ancien étudiant trans). Cette fois, nous donnons la parole à Elizabeth Doiron-Gascon qui est travailleuse sociale au service du Collège depuis presque trois ans.**

Quand je les reçois, les étudiants vont généralement me dire : « J'ai des symptômes anxieux ou dépressifs, et je veux voir un psy ». Je leur explique que le symptôme est un signal que le cerveau envoie quand l'être humain va moins bien et que notre travail est d'aller de l'autre côté, du côté qui reste dans l'ombre, car l'être humain a tendance à éviter ou à vouloir éteindre ce qui se cache sous ses symptômes. On leur dit qu'il va falloir explorer cette « face cachée de la Lune » pour identifier les causes des symptômes et leur conseiller les meilleures ressources pour eux, que ce soit à l'interne ou à l'externe. Pour ça, je me réfère souvent au tableau des déterminants sociaux de la santé<sup>14</sup>. Notre rôle est d'évaluer les besoins des étudiants, pas seulement par ce qu'ils nomment, mais surtout par cette « face cachée de la Lune » où se situe la source de leurs maux.

14. Ce tableau est basé sur un modèle adapté spécifiquement à la population canadienne comportant 14 déterminants sociaux : revenu et répartition du revenu, éducation, emploi et conditions de travail, chômage et sécurité d'emploi, développement du jeune enfant, insécurité alimentaire, logement, exclusion sociale, filet de sécurité sociale, services de santé et sociaux, statut d'Autochtone, sexe, race et handicap. Pour plus d'informations à ce sujet : MIKKONEN, J. et RAPHAEL, D. (2011). *Déterminants sociaux de la santé : les réalités canadiennes*. Toronto : École de gestion et de politique de la santé de l'Université York. [http://thecanadianfacts.org/Les\\_realites\\_canadiennes.pdf](http://thecanadianfacts.org/Les_realites_canadiennes.pdf).

**CG: Selon ton expérience, les causes relèvent donc souvent de l'environnement de l'étudiant?**

**EDG:** C'est souvent le cas... Je constate, avec le temps, que la famille est un pilier central. Les étudiants qui réussissent et qui ont de la facilité ont souvent des trajectoires familiales privilégiées, en termes d'accès aux ressources. Nombre d'étudiants qu'on rencontre ne l'ont pas eu facile du point de vue familial, et ils arrivent carencés: ils sont isolés ou ont des relations chaotiques, ils n'ont pas eu de soins ou de diagnostics, ils ont des difficultés financières et doivent trop travailler. Presque à chaque rencontre, j'explique que les recherches démontrent qu'à plus de 15 heures par semaine, quand on étudie à temps plein, les notes chutent. Quand on rencontre des étudiants qui ont 7 à 9 cours et qui travaillent 30 heures par semaine, on comprend vite pourquoi ça ne va pas. Ils sont déconnectés et n'écoutent pas les messages envoyés par leur cerveau et leur corps. Comme de nombreux adultes à notre époque d'ailleurs, ils se suractivent, ne comprennent pas pourquoi ils ne dorment pas, s'alimentent mal, se sentent ultra fatigués, ont des maux physiques, consomment, etc. Souvent les êtres humains fuient ou tentent d'éteindre leurs symptômes. Nous sommes donc là avec eux pour faire sortir le sens de ce qui se passe dans leur vie.

**CG: Sur le plan de l'implication dans leurs études, que notes-tu?**

**EDG:** Il y en a plusieurs qui ne sont pas dans la bonne trajectoire scolaire pour toutes sortes de raisons. Beaucoup vivent une pression intériorisée, en raison de la trajectoire migratoire, de la déclassification vécue des parents et du fait que, culturellement, il y a des métiers que tu dois pratiquer et d'autres qui n'«existent» pas. On en réfère plusieurs aux conseillers d'orientation en constatant qu'ils n'ont jamais eu d'espace pour se questionner vraiment. Par exemple, plusieurs sont inscrits en Sciences de la nature et se retrouvent en situation d'échec. Puisque l'échec est une honte, ils *spinnent* là-dedans et s'enfoncent. D'autres sont en Tremplin DEC et se cherchent. Parfois, on peut faire un petit bout avec eux pour voir comment aborder ça avec la famille. À ce jeune âge, on est en recherche de soi, on veut se différencier et s'individualiser par rapport aux parents, alors on parle peu avec eux et on n'a pas toujours un réseau qui est nourrissant. En fait, ils ont souvent besoin d'un point de vue adulte ancré et solide, qu'ils n'arrivent pas nécessairement à trouver. Beaucoup de profs peuvent alors devenir des modèles. Il faut aussi savoir que chez plusieurs personnes, la perception de la demande d'aide et des métiers associés (ex.: psychologue, travailleur social) peut être négative.

**CG: Comment intervenez-vous auprès des étudiants?**

**EDG:** Pour un nombre important d'étudiants et dans mon rôle de travailleuse sociale, j'aborde régulièrement les difficultés en lien avec le réseau familial et les difficultés financières. Par exemple, plusieurs étudiants habitent vraiment trop loin. La particularité d'Ahuntsic est qu'on ratisse très large géographiquement parlant. Les techniques et les AEC amènent beaucoup de gens qui vivent très loin. C'est une autre contrainte en termes de temps et de coûts, qu'ils doivent assumer, et certains n'y arrivent pas. Par exemple, j'ai rencontré un étudiant qui, chaque jour, fait un total de quatre heures de voiture. Il est dans une technique à temps plein et il travaille. Si je lui demande: «Peux-tu faire ta technique en quatre ans?» ou: «Peux-tu te rapprocher?», il me répond: «Non, ce n'est pas envisageable.» Dans des cas comme ça, les étudiants sont pris, leurs notes peuvent chuter ou des symptômes peuvent émerger.

Il y a aussi la réalité des stages qui peut être problématique. Il y a le stress du futur emploi, celui-là est tout de même abordé durant la formation. Mais il y a surtout le stress qui vient avec le fait d'être en stage de 35 à 40 heures par semaine et de ne plus avoir une *cenne* parce que tu ne peux plus travailler. On voit alors l'émergence de nombreux symptômes. Les stagiaires ont peu accès à nos services, car ils font des stages loin, dans d'autres milieux, parfois dans d'autres villes. C'est alors plus difficile d'organiser l'aide.

**CG: Que faire pour éviter que les étudiants abandonnent?**

**EDG:** Qu'un étudiant lâche le cégep au terme d'une réflexion préalable, je trouve ça adéquat. Quand on regarde nos propres parcours, on voit qu'ils ne sont pas linéaires non plus. Mais qu'un étudiant lâche parce que personne ne lui a porté attention alors qu'il a manifesté de gros symptômes, de l'absentéisme, etc., c'est un problème. C'est là que je trouve qu'on n'assume pas nos responsabilités. Je dois parfois accompagner des étudiants en dernière année qui doivent admettre qu'ils ne sont plus à la bonne place. Tu as été très brillant, tu es bien passé à travers, mais maintenant que tu arrives dans la réalité des stages, tu es super malheureux. Il importerait de pouvoir susciter des réflexions préalables avec nos étudiants.

### CG: Comme institution, que peut-on faire pour aider vraiment nos étudiants?

**EDG:** Grande question. Je dirais que le système du cégep n'a pas réussi à s'adapter aux nouvelles réalités. Par exemple, dans la réalité d'aujourd'hui, nos étudiants ont besoin de travailler et ils ont toujours autant de cours. On peut se dire qu'« ils se payent un cell », mais sérieusement, aujourd'hui, si t'as pas un cellulaire, t'as de la misère. Même les profs fonctionnent par MIO, donc ton cellulaire, c'est ta connexion à la réalité, même scolaire. Après ça, le transport n'est pas donné, et l'alimentation et le logement sont super chers. Souvent ils n'ont pas le choix de travailler. On ne peut pas faire comme s'ils étaient si déconnectés que ça, nos étudiants. Pourtant, ce qu'ils ont le choix de faire, c'est de prolonger leurs études. Mais le système du cégep n'encourage pas ça, entre autres à cause du mode de financement: si les étudiants suivent moins de cours, alors on a moins de ressources. Donc, dès le départ, on ne tient pas les bons discours sociaux aux étudiants.

Il y a aussi le problème que, contrairement à ce qu'on prétend, on ne valorise pas tant l'effort. En ne prenant pas en compte les paramètres avec lesquels un étudiant doit jongler par rapport à un autre, on accepte dans le fond que les privilégiés l'aient plus facile et que les défavorisés en arrachent. Et après on s'étonne que certains n'aillent pas bien. On voit la réussite comme un facteur inhérent à la motivation intrinsèque de la personne, comme un enjeu d'engagement dans les études: « Si tu ne réussis pas, c'est ta faute! » Ça, c'est lourd pour un jeune qui n'a peut-être pas eu le temps de développer sa propre réflexion. Nous, on constate qu'il faut regarder ce qui extrinsèquement favorise ou non la réussite si on veut vraiment aider.

Même dans nos façons d'intervenir, on a parfois la même tendance. Quand on observe des problématiques de stress, par exemple, on tente d'outiller les étudiants pour qu'ils gèrent mieux le stress – plutôt que de les inciter à trouver les causes cachées du stress pour le réduire. Encore là, c'est une façon purement individualiste d'aborder ça: « Tu n'as pas assez d'outils dans ton coffre, on va t'en donner! C'est à toi de les utiliser, maintenant! » C'est bien beau, ça paraît bien et il faut certainement continuer à le faire, mais la vie est plus compliquée que ça! On dirait qu'on ne veut pas trop, comme communauté collégiale, savoir pourquoi ça ne leur tente pas, à ces étudiants, d'aller à leurs cours, et pourquoi ils sont stressés!

### CG: Du côté des profs, qu'est-ce qu'on peut faire?

**EDG:** Il y a bien des choses à faire, car vous êtes en première ligne, en amont, vous êtes en contact au quotidien avec les étudiants. Comment pourriez-vous être plus en connexion avec ce que vivent les étudiants? Dans le fond, on peut parler de dépistage, de prévention, de faire en sorte que des étudiants ne passent pas sous le radar. Socialement parlant, on a deux façons principales d'agir face aux situations qui nous mettent mal à l'aise: soit on évite, soit on surinvestit. Selon les personnes, ce ne sont pas les mêmes enjeux qui nous dérangent (par exemple, des comportements dépressifs plutôt que des comportements agressifs). Je dirais qu'il faut trouver un équilibre. Vous n'êtes pas des intervenants sociaux, mais quand un étudiant exprime des émotions ou manifeste des comportements symptomatiques de problèmes plus graves, il est important de ne pas faire comme si ça n'existait pas, et de ne pas paniquer non plus.

Pour être aidant, il faut être réceptif et s'adresser à l'étudiant avec des faits objectivables. Par exemple: « Je remarque que tu dors en classe... que tu arrives souvent en retard... que tu as pleuré... que tu t'es fâché... Qu'est-ce qui se passe? Cela me préoccupe. Reçois-tu de l'aide en ce moment pour ce que tu nommes? Comment puis-je t'aider? Moi, je ne suis pas intervenant, je suis prof, je ne suis peut-être pas la meilleure personne pour t'aider, mais serais-tu prêt à ce que je t'amène à des ressources? ». Juste ce petit bout-là, ça ferait une bonne différence pour beaucoup d'étudiants. Et plusieurs profs le font déjà.

Ça pourrait faire partie de l'accueil des nouveaux profs au Collège que de les former à ce « savoir-être », par exemple durant des journées pédagogiques. Ce n'est pas vrai que tu ne vas qu'enseigner, que transmettre des connaissances ou des compétences. Vous êtes des modèles, vous avez un rôle social plus large. Il est important d'accueillir ces étudiants comme ils sont pour qu'ils réussissent et qu'ils deviennent de meilleurs citoyens. C'est notre responsabilité comme communauté collégiale. ■

#### POUR POURSUIVRE LA RÉFLEXION

Elizabeth Doiron-Gascon recommande la lecture de l'article *Détresse psychologique des étudiants: les études universitaires rendent-elles malade?*, par Jean-Sébastien Dubé, publié par le Service de soutien à la formation de l'Université de Sherbrooke: <https://www.usherbrooke.ca/ssf/veille/perspectives-ssf/octobre-2018/le-ssf-veille/detresse-psychologique-des-etudiants/>

SPECA

# Nos petits nouveaux!

## CARINE BLAIS

Conseillère au SPECA



Je suis enseignante au Département MN-EPM, en Techniques d'électrophysiologie médicale, depuis plusieurs années. Je suis arrivée au Collège alors qu'une pénurie de personnel s'installait dans le milieu de la santé, ce qui m'a permis d'obtenir rapidement la permanence. Malheureusement, j'ai aussi vu partir des collègues, faute de tâche, et d'autres devenir MED. J'ai été RCD pendant 4 ans et ensuite chargée d'activités spécifiques, principalement pour le dossier de la tâche enseignante. Avant de rejoindre l'exécutif du SPECA, j'ai été membre enseignante du CRT pendant deux ans. La qualité du climat, l'équité dans la répartition du travail ainsi que le respect des droits, obligations et opinions de chacun font partie de mes préoccupations.

### DEUX VÉRITÉS ET UN MENSONGE

1. J'assiste régulièrement à des représentations de Danse Danse.
2. Je me suis initiée à la peinture sur toile.
3. Je fais partie d'une chorale depuis 5 ans.

## MARIE-PIERRE DUCHAINE

Conseillère au SPECA

Je fais partie du Département des techniques auxiliaires de la justice (TAJ) et je donne plus particulièrement les cours du programme de Techniques juridiques. Notaire de profession, j'ai débuté mon enseignement au Collège en l'an 2015, avec une charge complète à la session d'hiver. Par la suite, j'ai enseigné presque exclusivement à la formation continue, aux cours du soir de même qu'aux étudiants de jour inscrits au programme d'AEC en Techniques juridiques. Comme la dernière session de nos étudiants est consacrée dans sa totalité à un stage en milieu de travail, il m'est arrivé régulièrement de superviser des stages dans les études de notaires, les cabinets d'avocats et même les organismes publics, responsabilité que j'adore. À ce jour, je possède toujours le statut de précaire au sein de mon département, ayant toutefois obtenu un poste pour la présente année d'enseignement.

### DEUX VÉRITÉS ET UN MENSONGE

1. On me prend souvent pour une étudiante.
2. Je suis membre du Barreau du Québec.
3. Je vous ai peut-être déjà demandé si vous rapportiez de l'alcool ou des cigarettes.



## GUILLAUME POLIQUIN

Trésorier au SPECA



Je suis enseignant au Département de mathématiques depuis l'hiver 2013. J'ai été chargé de cours de l'automne 2013 à l'été 2016, enseignant principalement le soir et l'été durant ces années. C'est à l'automne 2016 que j'ai resurgi comme enseignant au régulier avec un horaire de jour. Depuis l'automne 2017, je suis responsable du programme de Sciences de la nature au Collège. J'ai également été élu pour être le représentant de ma discipline au comité conseil du programme de Sciences de la nature au ministère pour une deuxième année consécutive. En 2018, j'ai fait mon entrée à la Commission des études et au SPECA comme trésorier.

### DEUX VÉRITÉS ET UN MENSONGE

1. Je suis un passionné de mathématiques au point où je poursuis mes recherches en géométrie spectrale, tout en faisant de la recherche en vulgarisation des mathématiques et des sciences au primaire.
2. J'ai brièvement travaillé dans le domaine des assurances, ce qui explique le plaisir avec lequel je vous transmets les informations sur ce dossier.
3. Ma mère m'interdit de lui poser des questions après 19 h et elle respecte cette règle à la lettre.

### QUEL EST LE MENSONGE ?

#### CARINE BLAIS

3. Je me tiens loin des micros... Je ne suis même jamais allée au karaoké!

#### MARIE-PIERRE DUCHAINE

2. Je ne suis pas membre du Barreau, mais bien de la Chambre des notaires du Québec. Il est impossible selon la législation actuelle de cumuler les deux professions. Par contre, c'est vrai qu'on me prend souvent pour une étudiante à cause de ma petite stature et de mon air juvénile. Certains employés du Collège sont très surpris lorsque je leur annonce que je suis effectivement enseignante... depuis 10 ans! Et je vous ai peut-être demandé ce que vous rapportiez si vous avez transité par l'aéroport Montréal-Trudeau par le passé. Lorsque j'étais étudiante, je travaillais l'été comme douanière pour l'Agence des services frontaliers du Canada. C'était vraiment génial!

#### GUILLAUME POLIQUIN

2. Cet énoncé est faux. Quant à l'énoncé 3, il découle du fait que je parle beaucoup et que je pose une tonne de questions. C'est devenu une affaire de survie pour ma mère!

**COMITÉ DE RÉDACTION DU SPECA-HEBDO:** MARIE-PIERRE DUCHAINE, THOMAS DUSSERT, CHRISTIAN GOYETTE ET ELSA MYOTTE

#### LE SAVIEZ-VOUS?

### ÉLIGIBILITÉ À LA POLICE D'ASSURANCE-MALADIE

Si votre contrat à l'enseignement régulier avec le Collège est d'au moins 33% de charge à une session donnée (clause 2.1.1 du contrat d'assurance) ou si vous êtes permanent.e, vous devez souscrire pour la session donnée, en vertu de la loi, au régime d'assurance-maladie collectif, à moins que vous puissiez démontrer que vous êtes couvert.e par un autre régime, celui de votre conjoint.e, par exemple (clause 5-5.15 de la convention collective).

Si votre contrat à l'enseignement régulier avec le Collège est de moins 33% de charge à une session donnée, vous n'êtes pas couvert.e par le régime d'assurance-maladie collectif et devez rester avec la RAMQ, à moins que vous puissiez être couvert.e par un autre régime (clause 5-5.15 de la convention collective).

Si vous enseignez seulement à la formation continue (clause 2.1.1 du contrat d'assurance), vous n'êtes pas couvert.e par notre contrat d'assurance collective et devez rester avec la RAMQ, à moins que vous puissiez être couvert.e par un autre régime.

#### Pour en savoir davantage

Site de La Capitale (contrat)

<https://www.lacapitale.com/fr/particuliers/assurances/assurance-collective/informations-assures/fneeq#onglet2>

Site du SPECA (convention collective)

<http://www.speca.info/>

GUILLAUME POLIQUIN  
ENSEIGNANT EN MATHÉMATIQUES ET TRÉSORIER AU SPECA